



*Communiqué de presse
Paris, le 25 septembre 2017*

Arnaques au dépannage à domicile 10 conseils pratiques pour ne pas en être victime

**Porte claquée ou clefs perdues, canalisation bouchée, panne électrique, vitre brisée...
Attention aux arnaques.**

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) Île-de-France lancent, avec le relais des préfetures, une campagne de communication afin de mettre en garde les consommateurs franciliens contre les escroqueries liées au dépannage à domicile.

Le dépannage à domicile, un secteur très confronté aux arnaques

Les entreprises indélicates pullulent dans ce secteur. Elles inondent les boîtes aux lettres de prospectus à l'aspect officiel et se débrouillent pour être référencées sur le web pour mieux tromper le consommateur. Jouant sur l'urgence, les entreprises fournissent rarement des devis et effectuent souvent des travaux non nécessaires, facturant au prix fort leurs interventions et n'hésitant pas à jouer l'intimidation si le client rechigne à payer.

10 conseils pratiques pour faire face

Un dépliant et une affiche ont été réalisés pour appeler le consommateur à la vigilance et lui fournir 10 conseils pratiques : ne pas appeler les numéros figurant sur les prospectus distribués dans les boîtes aux lettres mais contacter son assureur ou ses proches pour obtenir les coordonnées d'un artisan qualifié, exiger un devis, se limiter aux travaux d'urgence...

Alerter, communiquer pour mieux prévenir

Quand les personnes sont informées, elles sont mieux armées pour faire face à ce risque d'arnaques, c'est pourquoi, une large diffusion de la campagne a été programmée :

- une vaste opération de distribution est prévue dans une quarantaine de gares et stations de métro franciliennes le 28 septembre 2017 ;
- 3 000 affiches et 60 000 flyers seront diffusés *via* les préfetures, les mairies et les unités départementales de la Direccte ;
- la campagne sera reprise sous forme d'insertion dans les magazines édités par les collectivités ;
- les associations de consommateurs et de locataires et les bailleurs sociaux relayeront également cette campagne.

Les documents sont téléchargeables sur www.idf.dirreccte.gouv.fr et personnalisables pour les organismes ou collectivités souhaitant les imprimer pour les diffuser.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)